



**ELECTION PARTIELLE DU 15 FEVRIER 2024
UN REPRESENTANTS DES BIATSS (hors techniciens et ingénieurs) et UN REPRESENTANT DES
DOCTORANTS AU CONSEIL DE LA RECHERCHE**

Le président de l'université Toulouse Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment son article D719-28 ;

Vu l'arrêté du 18/01/2024 portant organisation des opérations électorales pour l'élection partielle des représentants des professeurs et des personnels BIATSS au conseil de la faculté d'administration et de communication le mardi 30 mai 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau de vote pour le scrutin du jeudi 15 février 2024 est constitué comme suit :

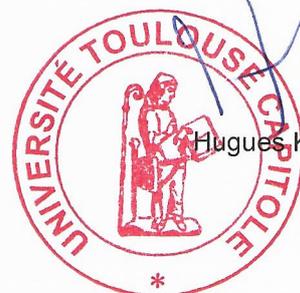
Présidente : Mme Marie DELORD

**Assesseurs : Mmes Valérie BINCTEUX (BIATSS) et Souad FACY (BIATSS)
Mme Lynn CHAHINE (doctorante) et M. Carlos PLATA (doctorant)**

Article 2 : Le directeur général des services de l'université Toulouse Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 7 février 2024

Le président,



Hugues KENFACK